



Union Sportive de Yèvres
Section Cyclo
Mairie rue Emile Delavallée 28160 Yèvres
E.mail : cycloyevres@orange.fr
Site internet : <https://usyevrescyclo.sportsregions.fr/>

RÈGLEMENT DE LA BOURSE POUR LES DÉPÔTS DE VELO

Article 1 : Champ d'application

L'us Yèvres Cyclo organise le **dimanche 23 mars sa 2de** bourse aux vélos exclusivement réservée aux vélos et accessoires d'occasion.

Article 2 : Dépôt des vélos

Nous pouvons prendre en charge vos vélos contre une participation de 2 euros

Les vélos pourront être déposés au local du club aire de camping-car de Yèvres le **jeudi 20 mars de 14h à 18 h00** ainsi que le **samedi 22 mars de 14h à 18h** à la salle des sports Gérard Morice de Yèvres.

Ils pourront aussi être apportés le **dimanche 23 mars de 8h à 9h**.

Le vendeur s'engage sur l'honneur sur l'origine des vélos déposés ; il devra présenter une pièce d'identité au moment du dépôt et ses coordonnées pourront être communiquées à l'acheteur si ce dernier en fait la demande. En ce qui concerne les vélos marqués (Bicy-code), lors du dépôt du vélo le vendeur devra laisser le passeport d'identification du vélo avec celui-ci, ou bien il s'engagera à réaliser les procédures de changement de propriétaire du vélo.

Article 3 : Vente

La vente se fera librement le dimanche 23 mars de 8h30 à 17h, des adhérents du club seront présents afin de conseiller les personnes qui le souhaitent. L'association ne garantit pas la vente des vélos que vous nous confierez dans le cadre de la Bourse aux vélos, mais s'engage à tout mettre en œuvre pour la faciliter. La vente est ferme et définitive.



Union Sportive de Yèvres
Section Cyclo
Mairie rue Emile Delavallée 28160 Yèvres
E.mail : cycloyevres@orange.fr
Site internet : <https://usyevrescyclo.sportsregions.fr/>

Article 4 : Paiement du matériel vendu

Une participation par vélo vendu sera demandée. Voici le détail :

- 2 € : Pour un vélo vendu d'un montant égal ou inférieur à 49 €
- 5 € : Pour un vélo vendu d'un montant compris entre 50 € et 99 €
- 10€ Pour un vélo vendu d'un montant supérieur ou égal à 100 €

Article 5 : Retrait des invendus

Le retrait des invendus se fera sur place le **dimanche 23 mars de 17h à 18h** à la salle Omnisport de Yèvres ou le **Lundi 24 mars** de 17h à 18h30 au local du club.

La restitution ne pourra se faire que contre présentation du carton de dépôt.

Les vélos non retirés fin mars seront acquis à l'us Yèvres Cyclo.

Article 6 : Responsabilité

L'us Yèvres Cyclo ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident survenant du fait du mauvais état d'un matériel vendu par son intermédiaire, ni des éventuelles dégradations intervenues lors de la manifestation.